



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-343 ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 21 février 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-343 établissant le traitement des élus municipaux

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville au 1, rue du Pont à Labelle ainsi que sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca .

Le règlement numéro 2022-343 entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À LABELLE LE 22 FÉVRIER 2022

Claire Coulombe
Greffière-trésorière